



Règlement intérieur du trophée Caïssa et du tournoi des fous 2023 Caissargues



Article 1 : organisation

Le club de Caissargues Chess Club organise le trophée Caïssa et le tournoi des fous 2023. Le trophée Caïssa est un rapide féminin. Le tournoi des fous est un rapide mixte. Tout joueur doit pouvoir justifier son classement en présentant une licence ou une attestation.

Article 2 : homologation

Cet évènement est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), il se joue en **7 rondes**. Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse (néerlandais)**, sans protection de club ou de famille. Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. entrées en application le 1^{er} janvier 2023.

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de **15 min plus 3 s par coup** pour toute la partie.

Article 4 : horaires

Pointage : dimanche 17 septembre 2023 de 9h15 à 9h45.

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes : dimanche 17 septembre 2023 à partir de 10 h.

Remise des prix : 17 septembre 2023 à la fin de la compétition.

Article 5 : inscription

Les droits d'inscription se montent à 20 € pour les adultes et à 10 € pour les jeunes de moins de 20 ans. La gratuité est offerte aux joueurs ayant les titres de GMI et de MI.

Article 6 : départages

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le « Buchholz tronqué » puis le « cumulatif » puis la « performance ».

Article 7 : arbitrage

Les tournois sont arbitrés par : **REGAUD Denis**, arbitre International et AFE2.

Article 8 : comportement

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions. Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés au directeur des titres et des sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 9 : commission d'appel

Règlement intérieur du trophée Caïssa et du tournoi des fous 2023

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue Occitanie des échecs ou de la Fédération Française des Echecs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 10 : Retard

Tout joueur arrivant avec **plus de 15 minutes** (15 mn) de retard après le lancement de la ronde perdra la partie.

Article 11 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 12 : compléments

La salle de jeu comprend « la zone de jeu », les toilettes, « la zone fumeur » et « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Les téléphones doivent être éteints et rangés sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Néanmoins, **en cas de nécessité de rester joignable**, prévenir l'arbitre qui prendra les mesures nécessaires, et ce avant le début de la ronde.
- Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Echecs » peut être sanctionné.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

L'Arbitre principal
M. REGAUD Denis

L'organisateur
Mme. ALEXEIEVA Silvia

